



Bulletin d'information
de la commune
de Soisy-sur-École

le trait d'union



N°7 Décembre 2011

Sommaire

<i>Informations pratiques</i>	
<i>Editorial</i>	1
<i>Projets et Réalisations</i>	2
<i>La Vie Sociale et Culturelle à Soisy-sur-Ecole</i>	6
<i>Une Page d'Histoire</i>	15
<i>Environnement - PNR</i>	18
<i>Les activités aux Réaux</i>	21
<i>Rencontres à Soisy-sur-Ecole</i>	22
<i>Comptes-rendus de séances du conseil municipal</i>	28



Horaires d'ouverture au public du centre administratif (Mairie et Agence Postale Communale)

Le matin :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 à 12h00

L'après midi :

Lundi et vendredi : 15h00 à 18h45
Mardi et jeudi : 15h00 à 16h30

Le mercredi matin : 9h00 à 12h00

Coordonnées Mairie

Tél : 01 64.98.00 01

Fax : 01 64 98 48 91

Email : mairie@soisysurecole.fr

www.soisysurecole.fr

Agence postale communale

Tél : 01 64 98 07 33

Bibliothèque municipale :

Horaires d'ouverture : Le mercredi et un samedi/2 (semaines impaires) :
de 9h à 12h

Club de l'amitié :

Au foyer rural, 3, rue du Bois Net
Ts les jeudis de 14H à 17H30

Horaires des permanences municipales

Permanences des adjoints

Les mardis de 18 à 20 h, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de Mairie et en précisant le sujet.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

NB : Les questions d'intérêt général déposées en Mairie feront l'objet d'une réponse dans un prochain bulletin.

Numéros d'Urgence

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Gendarmerie de Milly la Forêt :

17 ou 01 64 98 80 27

SOS médecins : 08 26 88 91 91

Centre Hospitalier Régional de Corbeil :

01 69 13 60 00

Médecin : 01 64 98 04 04

Pharmacie : 01 64 98 07 34

Enfance maltraitée : 119

Accueil des sans abris : 115

Gaz : GDF (sécurité dépannage)

0810 433 091

Electricité : SICAE (sécurité)

01 69 90 65 43

Taxi de Soisy : 06 81 26 60 26

Vol de cartes bancaires :

0892 699 292

Vol de chèquiers : 0892 683 208

Arrêtés en vigueur :

FEUX :

- Les feux de déchets organiques sont interdits sur les terrains du 1^{er} avril au 30 septembre.
- Entre le 1^{er} octobre et le 31 mars, ils sont tolérés **de 8h à 20h**, tous les jours, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Ils ne doivent nuire en aucun cas au voisinage et n'être que très occasionnels.

RAPPEL : les feux de toutes natures sont rigoureusement interdits dans les bois.

BRUITS :

L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc... est interdit sur tout le territoire de la commune :

- Du lundi au vendredi **avant 8h et après 19h**
- Le samedi **avant 9h, de 12h à 14h et après 19h.**
- Le dimanche et les jours fériés

Heures d'ouverture de la déchetterie de Milly-la-Forêt :

tél. : 01 64 98 94 66

Du lundi au samedi :

9h-12h et 13h-18h

Dimanche et jours fériés : **9h -12h**

Attention horaires d'hiver :

du 15 octobre au 31 mars,

fermeture à 17h.

SIROM : (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) :

tél. : 01 64 99 31 81

Nouveau pour Soisy-sur-Ecole :

Un seul jour de ramassage pour les containers jaunes et marrons avec 2 passages le même jour, **le jeudi matin.**

Attention rappel :

Les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...etc.) sont tenus d'afficher ces autorisations sur le terrain, conformément à la loi, et pendant toute la durée des travaux.

ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

17 rue de la Ferté-Alais
91840 Soisy sur Ecole
tel : 01 64 98 06 25
fax : 01 64 98 56 14

ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

1,rue de l'église - 91840 Soisy sur Ecole
tel : 01 70 06 03 10
fax : 09 70 62 89 24
asamd@wanadoo.fr

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne :

2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry
0 820 25 91 20
www.caf.fr - www.caf-cplusimple.com

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne :

une seule adresse maintenant pour les envois, les renseignements, les formulaires : CPAM 91040 Evry Cedex **3646**
www.ameli.fr

CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :

Information sur plate-forme de 8h à 17 h du lundi au vendredi, sauf le 1^{er} jeudi de chaque mois
0 821 10 12 14 (0,12 €/mn)
www.retraite.cnav.fr

POLE EMPLOI

Rappel : Depuis le 1 janvier 2009, l'ASSEDIC et l'ANPE sont regroupés en une seule administration.
Un seul numéro d'appel : **3949**
www.pole-emploi.fr

AGENCE POUR LES ECONOMIES D'ENERGIE EN ESSONNE

Maison de l'Economie et de l'Emploi
76 rue St Jacques 91150 Etampes
tel : 01 69 92 04 17
fax : 01 69 92 03 57

ARS (Agence Nationale de Santé d'Ile de France)

ARS : Boulevard de France – Tour Malte – 91035 EVRY Cedex
Tel : 01 69 36 71 71
www.ars.iledefrance.santé.fr

Des projets de longue haleine ... vers un développement durable



L'avenir de notre village, dans ce contexte économique incertain : quoi de plus important ?

Le village, c'est le quotidien des habitants, et nous avons le devoir, nous, Municipalité, malgré des évolutions budgétaires toujours à la baisse, de tenir nos engagements du mieux possible.

Nos projets et notre enthousiasme sont immenses depuis le début de ce mandat.

Après de gros travaux de voirie, comme l'enfouissement des réseaux, l'aménagement de la rue de la Croix Bussière, et de gros investissements comme l'aménagement des classes numériques..., nous poursuivons à mi-mandat nos objectifs, sur des sujets tels que la revitalisation du Centre Bourg, l'évolution de nos écoles, de nos services, le développement économique...

Ces projets nécessitent la révision en profondeur de nos documents d'urbanisme, ceux-ci devant s'adapter aux nouvelles dispositions des Lois Grenelle de l'Environnement, et tenir compte de cette prise de conscience collective, que tout doit et peut se réaliser de manière économe, en énergie, en espace, en réduisant nos déchets. Nous devons tous être solidaires dans cette voie et je n'ai aucun doute de votre concours.

Nous travaillons sans relâche à la qualité de nos services et de nos équipements. Tout n'est pas parfait, mais les infrastructures ont le mérite d'exister et rendent service à bon nombre d'entre nous. Aidez-nous à les améliorer, car leur bon fonctionnement repose surtout sur un comportement collectif responsable.

Je vous invite également à privilégier les déplacements doux, à pied, à vélo, profitant ainsi de nos commerces et artisans de proximité.

Cette année encore, les Arts et la connaissance des Arts seront à l'honneur à Soisy-sur-Ecole. Ces actions culturelles s'inscrivent aussi dans le programme de rassemblement et de concertation de la population, afin que tous nos projets soient explicités puis partagés.

*Nous éditons ce numéro sous le signe du
« bien vivre ensemble ».*

Bonne fin d'année à tous.

Henri Boulat

Projets & Réalisations



« Nous misons beaucoup sur ce déplacement, pour augmenter la fréquentation de la pharmacie par les Soiséens et par la population des communes avoisinantes, pour fidéliser la clientèle.. »

**Bientôt la pharmacie
au Centre Bourg !**

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la nouvelle pharmacie sont en cours. Non seulement ils sont en cours, mais ils seront terminés début février.

I s'ensuivra rapidement un déplacement de l'ancienne officine de la Grande Rue vers la Place de la Mairie.

« Nous misons beaucoup sur ce déplacement, pour augmenter la fréquentation de la pharmacie par les Soiséens et par la population des communes avoisinantes, pour fidéliser la clientèle.. », nous expliquent, Mme et M. Laderrière.

Effectivement mieux placée en terme de stationnement, ce qui actuellement demeure problématique dans la Grande Rue, la pharmacie le sera également pour les déplacements piétonniers (personnes âgées, enfants, poussettes...).

Les abords seront aménagés aux frais de la Municipalité, et seront sécurisés en tenant compte des nouvelles normes et du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics dans lequel nous sommes engagés.

De plus, la Pharmacie sera désormais dans le sens du parcours Médecin-Pharmacien, pénalisé pour l'instant par le sens de circulation de la Grande Rue.



Une pharmacie dans un village de 1350 habitants, une aubaine que beaucoup de nos voisins envient !

La transformation de ce bâtiment demande un énorme investissement, non seulement financier, mais aussi moral. Il doit pouvoir compter sur le soutien de tous, afin que perdure notre cadre de vie.

A noter aussi qu'une nouvelle vie est offerte à ce bâtiment patrimonial.

Ce projet, première pierre de la revitalisation du Centre Bourg a nécessité beaucoup de démarches, de discussions, beaucoup d'idées à encadrer, mais... nous encourage à poursuivre !



Révision du Plan d'Occupation des Sols *et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme*

Pourquoi cette révision ?

Tout d'abord nos documents d'urbanisme doivent se mettre en conformité avec la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (2011-2023) que nous venons de signer et qui a été validée, ainsi qu'avec le projet de SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Ile de France) arrêté en septembre 2008 et que cette Charte du PNR respecte.

Nous allons ensuite passer d'un document purement administratif (Le POS), à un document (Le PLU) qui représente un vrai projet partagé avec les habitants et qui nous engage environ pour les quinze prochaines années.

Ce nouveau document d'urbanisme, tiendra compte d'orientations capitales pour l'environnement : Comment développer la vie économique et sociale de notre village, sans gaspiller l'espace ni l'énergie, comment allons-nous gérer nos déplacements, comment respecter et développer ce que nous possédons déjà, c'est à dire tout notre patrimoine, qu'il soit économique, agricole, architectural, paysager...

Où en sommes nous actuellement ?

Nous sommes dans l'étape minutieuse de sélection d'un bureau d'étude, celui qui sera le plus proche de nos attentes. Il se chargera de faire un diagnostic complet du village. Il nous aidera à établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), tout en concertant la population. Il nous aidera enfin à établir le document final.



Deux ans de travail entre tout le Conseil Municipal, nos partenaires (Le Parc Naturel Régional - PNR, La Direction Départementale du Territoire Sud-Essonne - DDT, Le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Essonne - CAUE) et le bureau d'études, vont suivre ce choix crucial.

Au fur et à mesure que ce projet avancera, des réunions seront organisées pour informer les habitants et être à leur écoute.

Les décisions que prendra le Conseil Municipal engloberont donc dans le meilleur compromis, une vision partagée de l'avenir de notre village en s'appuyant sur les conseils de spécialistes choisis.

Ce travail de longue haleine engage la responsabilité de tous, mais va nous ouvrir les portes de beaucoup de projets qui vont dans le sens attendu.

INFO ENERGIE

4

Mise en place de la TCFE

*(Taxe sur la Consommation
Finale d'Electricité)*

Anciennes modalités : taxes sur l'électricité

Les taxes sur l'électricité constituaient jusqu'alors un impôt indirect et facultatif, prélevé sur les montants facturés aux consommateurs d'électricité.

L'assiette des taxes était égale, dans tous les cas, à un « % » **du prix hors taxes de l'électricité facturée. Le montant des taxes augmente automatiquement avec le prix de l'électricité.**

La Commune ou le Département décidaient de fixer un taux dans la limite d'un plafond fixé à :

- 8 % Pour les Communes, et les communautés d'agglomération
- 4 % Pour les Départements
- **Taxe départementale fixée par le Conseil Général de l'Essonne => 4%.**
- Taxe Communale puis syndicale (avec création du SIEGIF)
- Avant 2002, aucune des 22 Communes de la zone d'action SICAE n'a mis en place de taxe communale sur l'électricité => **Taxe communale sur l'électricité = 0%.**
- Depuis Avril 2002, suite à la création du SIEGIF (Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France), l'ensemble des Communes dont Soisy-sur-Ecole a confirmé son souhait de ne pas mettre en place ce type de taxe, la SICAE faisant sur ses fonds propres, les investissements

importants nécessaires à l'entretien et l'amélioration des réseaux Basse Tension (ce pourquoi la taxe communale sur l'électricité a été créée) =>

Taxe syndicale => 0%.

Nouvelles modalités : TCFE

(Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)

- Réforme avec mise en place d'**une taxe qui porte sur une quantité et non sur une valeur.**

Le tarif de la taxe (€/MWh) dépend désormais :

- De la puissance maximale souscrite,
- Du type d'usage (professionnel ou non-professionnel),
- Du type de taxe,
- **Du coefficient multiplicateur fixé localement.**

Ce tarif est affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre :

- 0 et 8 pour les Communes et les Ets publics de coopération intercommunale (Syndicats),
- 2 et 4 pour les Départements.

Ces coefficients permettent de laisser une marge de manœuvre non négligeable aux Communes ou Syndicats, pouvant aller jusqu'à renoncer au bénéfice de la taxe en instaurant un coefficient multiplicateur égal à 0.

- Décision des communes membres du SIEGIF : **coefficient multiplicateur égal à 0.**

Renouvellement du contrat de concession pour la Distribution du gaz naturel



De quoi s'agit-il ?

La Commune est propriétaire des canalisations de gaz à basse et moyenne pression sur son territoire. Le service public est délégué par la Commune (autorité concédante) à GrDF (Concessionnaire). Cette entreprise, filiale indépendante du groupe GDF SUEZ, assure la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution de gaz naturel conformément à la loi et aux contrats de concession signés avec les collectivités locales.

Pourquoi renouveler ce contrat ?

Le service public de la distribution de gaz sur la commune de Soisy-sur-Ecole est actuellement régi par un contrat de concession dont le modèle type a été approuvé en 1961, dont l'échéance arrive mi-2012.

Les récentes évolutions législatives et réglementaires ont également conduit à procéder à l'actualisation d'un certain nombre de dispositions contenues dans le nouveau contrat : le périmètre couvre le champ de la gestion du réseau et de l'acheminement-livraison, à l'exclusion du volet fourniture de gaz désormais en dehors du champ concédé.

A quoi sert une concession ?

Le concessionnaire exploite la concession de distribution de gaz à ses risques et périls. Il assure seul la responsabilité financière de cette activité. Pour ce faire, il doit intégrer dans ses charges l'amortissement

des ouvrages (30 ans pour les postes et 45 ans pour les canalisations) et le remboursement des emprunts nécessaires à leur construction alors que les tarifs d'acheminement applicables sur le territoire de la concession sont déterminés de manière péréquée par les pouvoirs publics.

Il est par conséquent nécessaire que la durée de la concession de distribution de gaz procure au concessionnaire une visibilité de long terme suffisante pour assurer de façon satisfaisante le financement de l'ensemble des dépenses auxquelles il doit faire face (30 ans).

Quels impacts sur le prix du gaz ?

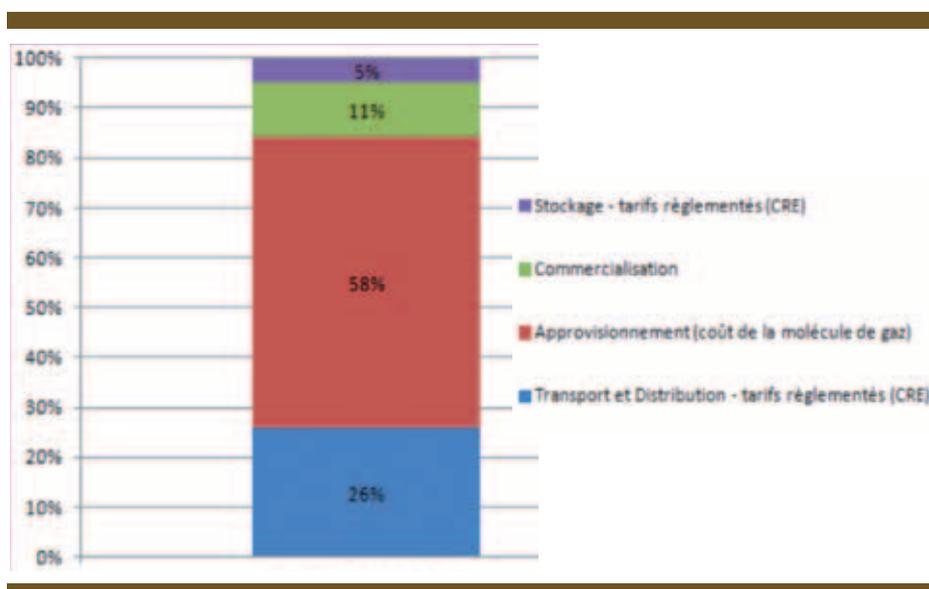
Le renouvellement du contrat de Concession pour la Distribution de Gaz n'a pas d'impact sur le tarif : le

contrat définit les modalités locales convenues entre la commune et le Concessionnaire, les conditions générales d'accès au réseau, les prescriptions techniques applicables aux Canalisations et raccordements des installations de distribution de gaz.

Le prix que vous payez pour le transport et la distribution de gaz ainsi que pour le stockage du gaz, relève du monopole et est facturé de la même manière à tous les clients résidentiels de tous les fournisseurs de gaz. Les coûts correspondent aux tarifs d'utilisation des réseaux calculés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), de manière à couvrir les coûts des gestionnaires de réseau de transport et de distribution de gaz (principalement GRTgaz et GrDF).

Cécile Guyot, Nov. 2011

Constituants prix du gaz



Activité TENNIS finale inter-écoles



Toute l'école ayant adhéré, cette année à l'USEP, nous, Mesdames BRIAND et SASSOT, avons fait un projet pédagogique commun, **en co-éducation tennis**, avec un professeur (M. Thierry Guinefort) de **la ligue de tennis de Sainte Geneviève des Bois**, du 8 novembre au 21 mars 2011, tous les lundis après-midi. Les séances se sont déroulées sur les courts de tennis de Soisy-sur-École, grâce à l'accord de la Municipalité et du club de tennis. Le professeur est intervenu au cours de trois séances, les autres étant sous la conduite des enseignantes. Nous avons bénéficié d'un prêt de matériel gratuit (raquettes, balles, filets...)

Les deux classes de **CE2/CM1 et CM2** ont participé à la finale « **inter-écoles** » à la ligue de tennis de Sainte Geneviève-des-Bois le mardi 22 mars 2011.

Les élèves de la classe de CM2 de Madame SASSOT ont été classés premiers lors de ces rencontres et il leur a été proposé de participer **aux finales départementales**.

A l'issue de cette deuxième rencontre du **mercredi 27 avril**, à la Ligue de Tennis de Sainte Geneviève-des Bois, la classe de CM2 a été classée deuxième.

Chaque enfant participant a reçu un tee-shirt USEP, en ca-

deau. Les enfants ayant obtenu les meilleurs scores se sont vu attribuer des médailles en fonction de leur classement. A chaque rencontre, les classes ont remporté une coupe et un trophée.

Tous les élèves ont participé à cette activité sportive avec plaisir, sérieux et enthousiasme.

Nous remercions tous les parents qui nous ont accompagnés lors de ces rencontres et qui se sont impliqués dans l'aide à l'arbitrage et à l'encadrement.

*L'enseignante de la classe de CM2
Catherine Sassot*



Concours d'écriture de contes : *succès des petits soisiéens de l'école des 2 tertres*

Cela fait plusieurs années que les élèves de Soisy-sur-Ecole participent à ce concours.

Echanges d'idées et de savoirs entre, cette année, les élèves des classes de CM2 des communes de Champcueil, Chevannes, Dannemois, Mondeville, Nainville-les-Roches et Soisy-sur-Ecole, et les classes de sixième du collège de Champcueil.

La confection de ces contes demande durant plusieurs mois un travail assidu de part et d'autre, et favorise l'intégration des élèves de l'élémentaire dans le collège.

Cette méthode d'écriture, à la fois, impose des directives très précises, et laisse une large place à l'imagination et à la fantaisie. Les enfants, guidés par les enseignants, structurent une histoire à la manière d'un conte.

Cette année, le travail des groupes auxquels appartenaient les enfants de Soisy-sur-Ecole a été largement récompensé et primé deux fois. Le jury, composé de bénévoles aimant la littérature, a sélectionné les contes « Le Prince Loup » et « La Sorcière et l'Oiseau ». Tous les contes lauréats ont été lus à voix haute.

Les enfants, heureux que leur travail ait été apprécié, sont repartis, diplômes en poche, fiers et remplis de l'envie d'écrire à nouveau.



Centre de Loisirs Intercommunal de la Vallée de l'École

8

« Dans les pas de Jules Verne »



Séjour Automne 2011 à Cayeux sur Mer

Vous souhaitez inscrire vos enfants au centre de loisirs

Modalités pratiques :

Centre de loisirs intercommunal de la Vallée de l'École

23 rue de la chapelle saint Blaise
91490 Milly-La-Forêt

Téléphone : 01 64 98 99 84 /
attention répondeur

Email : cc.milly@fr.oleane.com

Permanences : Mardi / Jeudi
17h/19h, **aucune inscription et réservation par téléphone.**

Périodes d'ouverture : mercredi,
petites et grandes vacances

Votre centre de loisirs rencontre une
fréquentation en hausse constante,

attention à bien réserver vos dates

Les inscriptions sont possibles toutes l'année, le calendrier scolaire est une indication utile. Cela dit nous validons les dossiers administratifs sur l'année civile.

Le dossier d'inscription administratif, le projet pédagogique, le règlement intérieur et les documents de réservation de date sont disponibles au centre de loisirs et en téléchargements sur notre site internet www.soisysurecole.fr.

Le tarif est en fonction de votre quotient familial, calculé par nos soins, en regard de vos revenus et de la constitution de votre famille. Le tarif comprend toutes les activités du jour, le repas, le goûter.

Une visite préalable pour vous et vos enfants, est toujours importante afin de faire connaissance, répondre à vos questions et visiter l'équipement.

Savez vous qu'en plus de l'accueil le mercredi ou les jours de semaines pendant les vacances scolaires, votre centre de loisirs intercommunal organise également des séjours/colonies de vacances. Cette année, un séjour fut organisé lors des vacances de février dans les Vosges, pendant l'été en Bourgogne et lors des vacances de la Toussaint en Picardie.

La côte Picarde, la pêche à la crevette, la maison de Jules Verne, la plage de sable à marée basse, les galets à marée haute, les cerfs-volants, les oiseaux, la ballade en bateau, les moules-frites ! Voilà le programme de notre séjour en baie de Somme, ce vaste territoire de découverte, proposant en peu de kilomètres un dépaysement vivifiant.

Cela n'a pas échappé aux enfants qui en parlent encore !

Ph.B, nov 2011



Traditionnelle sortie de printemps organisée par le conseil Municipal et le CCAS. Au programme cette année promenade au fil de l'eau sur la Seine. Départ de bonne heure et de bonne humeur, et pour se mettre en condition premier arrêt à Réau le domaine du macaron.

Escapade fluviale

du 23 juin 2011



Adresses :

Le domaine des Macarons de Réau
970 Rue Frédéric Sarazin
77550 Réau
Bateau Ville de Melun
Quai de Seine- Place Praslin
77000 Melun

Cette petite pâtisserie ronde et croquante au cœur fondant, fabriquée à Réau depuis 1968 par le savoir-faire d'un jeune couple d'artisans accueillant et dynamique, nous met l'eau à la bouche.

Après une démonstration de leur fabrication, nous avons goûté !!! Mais vous n'aurez pas la recette.

Continuation vers Melun, et embarquement à bord du Ville de Melun, authentique bateau de la navigation fluviale des années soixante dont il a su garder le charme.

Pendant que nous remontons paisiblement la Seine, attablés devant un succulent repas, châteaux, villas, cottages aux jardins colorés, défilent au rythme des écluses.

Arrivés à l'embouchure du canal du Loing à Saint Mammès, l'une des capitales de la batellerie, nous découvrons, amarrés, péniches, bateaux anciens, et petites embarcations.

Après un savant demi-tour, nous entamons la descente et retrouvons le long des berges, l'univers oublié des villégiatures romantiques du 19^{ème} siècle, accompagné des commentaires avisés du Capitaine.

Déjà Melun apparaît, c'est la fin d'une belle journée ensoleillée, conviviale, et très appréciée. *Danièle Caillette, nov. 2011*

Concert de poche à Soisy-sur-Ec

Le Quatuor à cordes Ar

10 **Devant l'enthousiasme qu'avait suscité le concert du quatuor Modigliani à Soisy-sur-Ecole, la Municipalité, toujours dans son objectif d'orienter notre village vers la promotion des Arts et la connaissance des Arts, a décidé de renouveler cette initiative culturelle.**

Valoriser les Arts, oui mais en rassemblant les habitants, petits et grands, mélomanes ou non.

Comme la dernière fois, les scolaires (élémentaires, collèges et lycées) seront associés à cette aventure, s'ils le désirent et si leur emploi du temps le permet. Des intervenants feront le lien, la semaine précédant le concert, entre les œuvres, les auteurs et les interprètes grâce à des ateliers motivants et explicites.

Toujours dans l'esprit des concerts de poche, des étoiles montantes de la musique déjà reconnues dans la profession, côtoient des artistes de renommée internationale, et viennent jusque dans nos petits villages, partager avec nous, leur interprétation soignée des grands auteurs.

Cette année, un quatuor à cordes très féminin, puisqu'une formation de quatre jeunes femmes (2 violonistes, une altiste et une violoncelliste) va s'associer à un clarinetiste pour nous interpréter, en quintette donc, des oeuvres de Mozart et de Brahms et ... autres surprises. Nous leur

faisons confiance pour nous faire découvrir ou redécouvrir la musique au travers des siècles, car le programme ira donc du classique au contemporain, en passant par les grands romantiques.

Nous vous espérons aussi nombreux à ce concert que la dernière fois. Comme d'habitude, ces concerts de poche se voulant accessibles à tous, le prix des places sera modique et celles-ci ne seront pas numérotées pour n'avantager personne. Il sera possible par contre de réserver à l'avance. Une communication sera faite bien en amont du concert.

Le verre de l'amitié clôturera le concert avec tous ceux qui voudront échanger avec les artistes, se faire dédicacer des affiches etc...

Nous désirons promouvoir ces moments de partage entre toutes les générations et les cultures de façon à tourner résolument notre village vers l'avenir. L'investissement, à la fois convivial et culturel, est celui du long terme.

Sylvie Chappot, nov 2011



Reto Bieri est né à Zug, en Suisse, et a grandi sous l'influence de la musique traditionnelle suisse. Il a étudié à la Musikhochschule de Bale puis à la Juilliard School of Music de New-york. Suite à sa victoire à la « Tribune International des Jeunes Interprètes » en 2001, il se produit régulièrement dans des festivals internationaux et dans les plus grandes salles (New-York, Londres, Vienne, Moscou, Salzbourg, Montréal, Hambourg, Zürich ...) en tant que soliste ou musicien de chambre.

Il collabore avec des musiciens accomplis, de célèbres quatuors à cordes et de nombreux orchestres. En plus du répertoire traditionnel pour clarinette, il s'intéresse particulièrement à la musique contemporaine. Ses enseignements et ses collaborations avec de nombreux compositeurs contemporains représentent une grande partie de son travail. Reto Bieri vit avec sa femme, violoniste, dans une ferme près de Berne, en Suisse.



le 18 mars 2012 17h avec *déo et Reto Bieri à la clarinette*

Si Ardeo – en latin : je brûle – est le nom de ce quatuor, c'est aussi la devise avec laquelle les quatre jeunes femmes abordent leurs répertoires ; le succès leur donne raison. Constitué en 2001 au sein du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, le Quatuor Ardeo fait aujourd'hui partie des formations françaises les plus louées par les médias et les plus applaudies par les publics.

Une parfaite entente artistique basée sur un travail sans relâche, un esprit d'harmonie et une grande complicité entre ses membres, font du Quatuor Ardeo une formation dont le parcours couronné de plusieurs prix internationaux témoigne des qualités exceptionnelles.

Entre 2004 et 2009, le Quatuor remporte notamment le second prix et deux prix spéciaux au Concours International de Quatuor à Cordes Chostakovitch à Moscou, le 2ème prix ainsi que le Prix de la presse internationale au prestigieux Concours International de Quatuor à Cordes de Bordeaux, le premier prix de la FNAPEC, les 3ème prix au Concours International de Musique de Chambre de Melbourne et au Concours international de Quatuor à cordes « Premio Paolo Borciani » ainsi que, de nouveau en Italie, le Prix du public du festival de Bologne.

En plus de sa formation au CNSM de Paris, le Quatuor Ardeo se perfectionne auprès de Rainer Schmidt du Quatuor Hagen à la Escuela Superior de Música Reina Sofía de Madrid, et bénéficie également, lors de masterclasses, des conseils de grands maîtres comme le Quatuor Hagen et le Fine Arts Quartet, P.L. Aimard, W. Levin, G. Pichler, P. Katz, A. Meunier, E. Feltz, G. Takacs, A. Keller, A. Brendel...

Ces acquis et leurs victoires aux concours conduisent le Quatuor Ardeo sur les grandes scènes et festivals en Europe : Santander en Espagne, Kuhmo en Finlande, Concertgebouw d'Amsterdam aux Pays-Bas, Casino de Bâle en Suisse, Lockenhaus en Autriche, Schleswig-Holstein Musik-



festival et Beethovenfest Bonn en Allemagne, Festival Elba isola musicale d'Europa de Youri Bashmet, Festival de Bologne et Amici de la Musica Firenze en Italie, Prussia Cove en Angleterre, Noël au Kremlin en Russie ...

En France, on a pu les entendre à la Cité de la musique, au Musée d'Orsay, au Théâtre du Châtelet, au Théâtre Mogador, à la Salle Cortot, à l'Orangerie de Sceaux, ainsi que lors des Festivals de Radio France et Montpellier, de Comminges, de Deauville, d'Entrecasteaux, de Colmar, du pays de Faïence, des Moments Musicaux de La Baule, des Flâneries de Reims, du Septembre musical de l'Orne, de Cordes-sur-Ciel, de Musique en Périgord...

Le Quatuor Ardeo aime partager la scène avec ses partenaires de prédilection : David Kadouch, Bertrand Chamayou, Jérôme Ducros, Renaud Capuçon, Henri Demarquette, Jérôme Pernoo, Alain Meunier, Vladimir Mendelssohn, Nicolas Bone, Evgeni Koroliov ou encore Mario Brunello, Christoph Richter, Paul Katz, Reto Bieri, Michel Portal...

Investi dans la création de notre temps, le Quatuor a travaillé en étroite collaboration avec des compositeurs comme Jonathan Harvey, Edith Canat de Chizy ou Kaija Saariaho.

Le Quatuor Ardeo est soutenu fidèlement par Mécénat Musical Société Génér-

rale depuis 2005 et sélectionné en 2006 par Culturesfrance pour le programme Déclic. En résidence à la Fondation Singer-Polignac à Paris depuis 2008, le Quatuor Ardeo jouit également d'une résidence chez Pro-Quartet depuis l'année 2010. S'alternant au premier violon, Carole Petittdemange et Olivia Hughes jouent toutes les deux des violons de J.B. Vuillaume qui leur sont prêtés respectivement par la fondation Grumiaux et le Fonds Instrumental Français.

Ayant à cœur la transmission et le partage de la musique de chambre, depuis 2008 le Quatuor Ardeo se rend régulièrement dans des classes du 18ème arrondissement de Paris pour des interventions pédagogiques.

Salué largement par la critique internationale, le Quatuor Ardeo a présenté son premier disque en 2007 avec la première mondiale des deux premiers quatuors de Charles Koechlin. En 2010 est sorti, chez Transart Live, le disque Chostakovich en collaboration avec le pianiste David Kadouch. Cette prolifique collaboration a donné suite à un autre enregistrement avec le même pianiste : le quintette de Schumann, qui sortira en été 2011 chez Decca.

Parmi les autres projets pour 2011 figure aussi la sortie du premier volume de l'intégrale des quatuors de Bartók, en CD audio pour le label Aparté, ainsi qu'en version film chez ClassicAll.tv

Communiqué de Presse de l'Assurance Maladie de l'Essonne

12 ACCIDENT CORPOREL CAUSE PAR UN TIERS : DECLAREZ-LE !

Avec 29 millions d'euros récupérés en 2010 dans l'Essonne, le recours contre tiers, essentiel pour préserver notre système de santé, repose sur un geste citoyen : **prévenir l'Assurance Maladie si l'on est victime d'un accident causé par une autre personne.**

Dispositif méconnu du public, tous ces accidents ne sont pas systématiquement déclarés.

L'Assurance Maladie mène une campagne de communication afin que les victimes d'accident le déclarent. L'objectif attendu pour 2011 est la récupération d'au moins 29 millions d'euros.

Victime d'un accident de la circulation, d'une erreur thérapeutique, de morsures par un animal, d'un accident provoqué par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleurs d'un balcon, d'une tuile ou d'une branche d'arbre...),

d'une chute à cause d'un mauvais entretien de la voirie, de coups et blessures volontaires,...

Que faire ?

La victime doit avoir le réflexe **de le déclarer à l'Assurance Maladie**, sous 15 jours, et de prévenir les professionnels de santé ou les hôpitaux consultés pour les soins éventuels. Ils ont également l'obligation de le déclarer. (Décret - N°2004-1076 du 12 octobre 2004.)

Pourquoi ?

L'Assurance Maladie pourra alors récupérer, auprès de la compagnie d'assurance de la personne responsable, ou auprès du responsable lui-même s'il n'a pas d'assurance, **les frais engagés pour les soins** de la victime. Ainsi, ces dépenses **ne sont pas supportées par la collectivité.**

Comment déclarer l'accident ?

■ **En ligne** www.ameli.fr

■ Par **courriel** à partir du compte personnel ameli sur www.ameli.fr

■ Par **courrier**

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Département Juridique et Social

Service Recours Contre Tiers

Boulevard François

Mitterrand

91039 Evry Cedex

■ **Par téléphone** au 36 46

Retrouvez toutes les infos sur

www.ameli.fr, rubriques «

vous êtes assuré » > « votre

caisse », ainsi qu'un quiz pour

Tester vos connaissances sur le

Recours Contre Tiers.

Déclarez un accident, c'est adopter une démarche citoyenne !

ÉLECTIONS 2012

Présidentielles : 22 avril/6 mai

Législatives : 10 et 17 juin

Inscriptions sur les listes électorales :

■ Vous avez atteint l'âge de 18 ans au 29 février 2012,

■ Vous êtes nouvel habitant à Soisy sur École,

pensez à vous inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2011**.

Passé ce délai, il sera trop tard pour voter à Soisy sur École en 2012.

Présentez vous en Mairie, muni :

■ d'une pièce d'identité

■ d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, etc...)

■ de la carte électorale de votre ancien domicile.

Afin de faciliter la mise à jour des listes électorales :

Merci d'informer la Mairie en cas de changement d'adresse (même à l'intérieur de la commune), **auprès du service Etat Civil (01 64 98 00 01).**



Naissances

ROCHET Dylan, le 03/12/2010
 BOYER Paul, le 05/01/2011
 DEGROOT Samuel, le 10/02/2011
 LIDOUREN LOSUNG Mérédith,
 le 27/02/2011
 PRINTZ Eva, le 24/02/2011
 LOPEZ-LOPEZ Lola, le 01/05/2011
 DANNA Ambre, le 16/05/2011
 DANNA Lou, le 16/05/2011
 BERTHON Théopaul,
 le 26/05/2011
 LENFANT Noémy, le 10/07/2011
 BAÂROUN Myriem,
 le 15/07/2011
 PELLETIER- BÉNARD Dgino,
 le 29/08/2011
 DELONG Estelle, le 31/08/2011
 CADOT Romy, le 01/09/2011
 BENEDICTO Lorna, le 22/09/2011
 MAAROUFI Rayan, le 10/11/2011
 LARDÉ Nino,
 le 18 novembre 2011



Mariages

SCHMITT Georg et
 MORILLE Sandra,
 le 23/04/2011
 CARQUEVILLE Olivier et
 CORBIER Elodie,
 le 28/05/2011
 BAÂROUN Youssef et
 BRIAND Emeline,
 le 28/05/2011
 BEAUDOIN Nicolas et
 METAIS Natacha,
 le 04/06/2011
 HARPERINK Cyril et
 JUDAS Marion,
 le 25/06/2011
 PELLEGRINO Fabien,
 et DOMARLE Emilie
 le 09/07/2011
 RIOTTEAU Nicolas et
 DESCROIZETTE Virginie,
 le 03/09/2011
 FILIPPI Christophe et
 FOURMONT Tessa,
 le 17/09/2011



Décès

Nous ont quittés,
 Monsieur BOURGEOIS Marc,
 le 10/01/2011
 Madame BRISMONTIER épouse
 GARNIER Jacqueline,
 le 22/01/2011
 Monsieur BIBASSE Martin,
 le 29/01/2011
 Monsieur GODEFROY Claude,
 le 24/05/2011
 Monsieur RICCI Jean,
 le 11/06/2011
 Monsieur TRANCHANT Henri,
 le 18/06/2011
 Madame MOREAU épouse
 LONGUET Simone, le 6/08/2011
 Monsieur DALNOKY Georges,
 le 26/08/2011
 Madame LECLERCQ épouse
 PÉRICHARD Denise,
 le 03/09/2011
 Madame MARMIER épouse BOYER
 Michèle, le 07/09/2011
 Madame MALMEZAC épouse
 ROBERT Renée, le 25/09/2011
 Madame GAILLET épouse BRIANT
 Geneviève, le 27/09/2011
 Mademoiselle BENEDICTO Lorna,
 le 04/10/2011
 Madame TURQUET Gisèle,
 le 12/10/2011
 Monsieur FILLION Michel,
 le 16/10/2011
 Madame BOSCAL de RÉALS de
 MORNAC épouse AMICEL Alice,
 le 16/10/2011
 Monsieur CHRÉTIEN Jacques,
 le 22/10/2011
 Madame LORENZATO épouse
 PACHÉCO Marie, le 23/10/2011
 Monsieur DAVID René,
 le 11/11/2011
 Madame GEORGES
 épouse HENRY Denise,
 le 14/11/2011

Hommage à Monsieur Jacques Chrétien

Président de l'association « Vivre à Soisy », nous tenons à souligner son implication dans ses actions en faveur de l'environnement.
 Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Chrétien.

Hommage à Monsieur René David

Il est difficile de s'imaginer le village sans Monsieur David. Impliqué depuis longtemps dans la vie communale, ainsi que sa famille auparavant, nous avons l'habitude de le croiser par exemple au bureau de vote, où il nous distribuait les enveloppes du scrutin. Membre des anciens combattants, il avait le sens du devoir et de l'engagement. Durant de nombreuses années, il a été le gardien de la porte de notre église. Grâce à lui, notre église était l'une des rares à rester ouverte aux alentours ; cela permettait aux habitants de pouvoir s'y rendre tous les jours et aux touristes de passage, de découvrir l'édifice. Son enracinement dans le village depuis plusieurs générations faisait qu'il connaissait, les gens, les lieux, les anecdotes... Habitant en face de l'église, il est impossible de dissocier Monsieur David du cœur du village. Il fait partie de ces fortes personnalités qui ont forgé Soisy-sur-Ecole.

Tu vas nous manquer René.

A nos enfants

La Municipalité a été particulièrement touchée par le décès d'Alexia. Que la famille Dondina soit assurée de notre profond soutien. Nous soutenons également la famille Benedicto, à nouveau frappée par le malheur.

Soisy-sur-Ecole à l'honneur ...



... lors de la cérémonie à l'Arc de Triomphe !



Cérémonie toute particulière à Paris cette année à l'Arc de Triomphe, avec la présence des invalides de guerre. Il faut noter la présence du Chef des Armées, le Général Bruno Cuche. Sur la photo il remet la légion d'honneur à une invalide de guerre.

Deux enfants de Soisy-sur-Ecole, Alexandre Veillon et Pauline Avrillon, déposent la gerbe lors de la cérémonie.

Le porte-drapeau n'est autre que le grand-père des jumelles Alexine et Eloïse Gruère, élèves dans la classe de CM² de Mme Sassot à ce moment là.



De la Révolution aux débuts de la III^{ème} République (suite)

Les bâtiments communaux.

Devenue commune, Soisy se dote d'une mairie, réduite d'ailleurs à une salle communale ; elle a plusieurs fois changé d'emplacement, car ce n'était le plus souvent qu'une grande pièce située dans l'école, et on verra que l'école a plusieurs fois déménagé. Dans les années 1900, avant la construction de la mairie actuelle, la « mairie » consistait en une salle d'environ 50 m² incorporée au rez-de-chaussée de l'école de garçons de l'époque.

Depuis le Concordat (1801), Soisy doit entretenir son Eglise et loger le curé desservant.

Enfin, depuis la loi du 28 juin 1833, la commune a des obligations précises en matière d'instruction primaire (voir plus loin). Elle doit notamment fournir un local de classe et un logement à l'instituteur. On verra qu'à Soisy les problèmes du presbytère et de l'école sont longtemps restés liés.

Par ailleurs, dans la seconde moitié du siècle va se poser la question du déménagement du cimetière.

Ces quatre sujets rassemblent l'essentiel des problèmes liés aux bâtiments communaux. Le budget de la commune est déjà, comme on l'a vu, grevé par l'entretien des chemins ; en ce qui concerne ses bâtiments, elle pare donc souvent au plus pressé et envisage successivement diverses solutions en fonction des opportunités.

L'école et le presbytère.

Dès 1833, donc, le conseil municipal décide d'acquérir un logement pour l'instituteur, mais ne donne pas suite. En août 1836, il décide à nouveau d'acquérir une maison « près de l'église », au prix de 3300 Fr. (voir Rappel), pour y loger l'instituteur. Il est vraisemblable qu'entre-temps, la municipalité a loué une maison. Pour financer cet achat, la commune demande « au gouver-

nement » une aide de 1300 Fr., et prévoit de payer le reste, soit 2000 Fr., en 6 ans.

Cet achat ne se réalise pas ; en 1837, la municipalité prévoit alors d'acheter une autre maison, plus grande, pour 4500 Fr. payables en 3 ans. On y logera à la fois le curé desservant et l'instituteur. Cette nouvelle décision ne se réalise pas non plus, mais en 1843, le conseil décide d'acquérir une maison pour 3400 Fr. afin d'y installer le presbytère.

En 1839, le conseil estime à 1500 Fr. les besoins pour réparer l'école et la Mairie, et demande (en vain) une aide au gouvernement.

En août 1846, le conseil envisage cette fois la construction d'un bâtiment « convenable » pour y installer la salle de classe et le logement de l'instituteur. Un devis a été préparé, il se monte à 8950 Fr., le conseil demande au gouvernement une aide de 3000 Fr., et prévoit de payer le solde en 6 ans ; il demande aussi l'autorisation de lever un impôt exceptionnel en conséquence.

En 1848, la situation n'a pas bougé ; en mars 1849 la municipalité obtient enfin l'autorisation de la sous-préfecture pour la construction de la « maison d'école », mais entre temps le devis a augmenté et le conseil municipal demande alors un sursis à construire !

L'Inspection de l'enseignement primaire ayant plusieurs fois relancé la municipalité au sujet de ses « locaux indignes », celle-ci décide alors d'acheter une maison connue sous le nom d'« ancien presbytère » pour la transformer en « maison d'école », pour un montant de 4600 Fr. payables en 6 annuités. Une aide est demandée au gouvernement pour le tiers de ce montant.

En août 1850, le conseil municipal demande à nouveau un sursis pour les travaux de transformation de cet « ancien presbytère », « vu le bas prix des grains, et le coût déjà supporté pour l'acquisition ».



De la Révolution aux débuts de la

16



Croix de l'ancien cimetière près de l'église, transférée en juin 1861 dans le nouveau cimetière

En attendant, le conseil décide d'y reloger le curé, et de récupérer le presbytère alors en usage pour y installer la mairie, l'école, et l'instituteur, après exécution d'un minimum de travaux évalués à 800 Fr. (aucun de ces deux bâtiments ne correspond à celui, plus moderne, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de « presbytère »). Cette dernière proposition est acceptée par le préfet ; elle est mise en œuvre, et l'ancienne école « indigne » est alors revendue. Le conseil municipal note alors avec satisfaction que « les enfants ne vont plus dans les écoles voisines comme avant »... et demande au préfet une aide de 100 Fr. pour acheter du mobilier.

Après quelques années de calme, les problèmes resurgissent : en mai 1856, le conseil municipal, faute de fonds disponibles, refuse des travaux demandés par le curé pour l'« ancien presbytère » qui a retrouvé sa fonction première, puis, lors d'une séance extraordinaire, il décide d'envisager des travaux sur l'école et la construction d'une nouvelle mairie ; sans suite...

En Juin 1861, le préfet incite fortement la municipalité à voter un emprunt destiné à la remise en état de l'« ancien presbytère ». La commune s'y résout, vote l'emprunt (4000Fr.) qui devra être remboursé en 4 ans par autant d'impôts extraordinaires, et demande au préfet un «secours» qui sera refusé. Cependant, le ministre des Cultes accorde en juin 1863 une subvention de 900 Fr., l'emprunt est ramené à 3000 Fr., et les travaux de restauration ont lieu.

L'école de filles.

En 1867, nouveau problème pour la municipalité : l'une des dispositions de la loi du 10 avril relative à l'instruction primaire exige l'établissement d'une école « spéciale » de filles, distincte de celle des garçons.

En août de cette année là le conseil municipal constate qu'il ne dispose pas des ressources nécessaires, ces ressources étant accaparées par les chemins vicinaux, et demande un sursis ; en contrepartie, il propose de faire donner aux filles des leçons de « travaux à l'aiguille ». Mais au début de 1868, la commune est mise en demeure de créer cette école de filles séparée.

Elle choisit pour cela un terrain lui appartenant, le « clos des Bordes », constate son impuissance financière à commencer les travaux, et le conseil demande au maire de « faire des économies pour dégager des fonds ». En octobre, confronté aux besoins des chemins vicinaux, et à ceux de l'école de filles, le maire ne peut que constater la situation financière catastrophique de la commune et ajourne toute décision.



La guerre de 1870 aggravera cette situation, et il faudra attendre juillet 1876 pour que le conseil vote la création d'une école de filles, et du logement correspondant, soit par construction neuve, soit par location. En septembre 1877, on vote l'achat d'un terrain bien situé puisque « près de l'église, près du presbytère, et près de l'école des garçons » ; en attendant, on louera une maison.

Nouveau rebondissement en décembre de la même année : un certain M. Mignon va ouvrir une école libre, pour filles, dans une autre maison : or, il n'y a pas assez d'élèves pour deux écoles...on craint des désaccords dans le pays, une pétition circule...mais tout s'arrange ; M. Mignon renonce à son projet et accepte même de louer à la commune sa maison en attendant que l'école communale soit disponible.

Le transfert du cimetière.

Comme bien souvent autrefois, le cimetière de Soisy était situé à côté de l'église, vraisemblablement depuis sa construction, là où se situe aujourd'hui la « Place de l'Eglise ».

Tout au long du XIX^{ème} siècle, les inconvénients s'en font de plus en plus ressentir. Le cimetière est trop exigu, il empêche le développement du village autour de son centre naturel.

En mai 1849, pour la première fois, apparaît une délibération du conseil municipal demandant la fermeture du cimetière et l'établissement d'un nouveau, mentionnant le « mauvais positionnement » de l'ancien et les « exhalaisons fétides » qui en émanent.

En Mars 1853, le conseil vote l'achat d'un terrain pour le nouveau cimetière ; coût : 1393 Fr., plus les intérêts pour paiement échelonné. Pour

financer les travaux, il vote en outre un emprunt de 1000 Fr. (auprès d'un habitant de Soisy), remboursable en 7 ans.

En 1855 l'ancien cimetière est fermé et le nouveau ouvert ; en juin et octobre 1855, la municipalité en établit le règlement et les prix, qui sont fixés à 150 Fr. par m² pour une concession perpétuelle, 40 Fr. par m² pour une trentenaire.

En mai 1858, la commune demande au préfet l'autorisation d'ouvrir une rue dans le prolongement de la grand-rue, en traversant l'ancien cimetière, pour relier cette grand-rue à la mairie et à la maison d'école.

Le « registre d'administration municipale » indique qu'en janvier 1861 le sous-préfet d'Etampes a autorisé la conversion de l'ancien cimetière en place publique, et rappelle que les « restes mortels » ont été transférés au nouveau cimetière le 1^{er} juin 1861, et ont été surmontés de la croix de l'ancien cimetière, également transférée. Le registre mentionne qu'elle est en fer, portant la date « 1802 », et qu'elle était posée sur une base en pierre portant l'inscription « 1546 ».

En 1863, la fête patronale de Soisy se tient pour la première fois sur la place publique aménagée sur le lieu de l'ancien cimetière.

En 1867, le conseil constate que le nouveau cimetière est ouvert depuis 12 ans, et que la vente de concessions, sans doute trop chères, rencontre peu de succès ; il diminue donc les tarifs, ce sera désormais 100 Fr. par m² pour une concession perpétuelle, 30 Fr. par m² pour une trentenaire, 15 Fr. pour une provisoire.

L'église fait l'objet de peu de dépenses et travaux. Selon les années, l'entretien de l'église et du cimetière est budgété pour 100 à 200 Fr.

En 1867 la commune, constatant l'exiguïté de sa place principale, décide de l'agrandir en récupérant une partie du jardin du presbytère, dont les murs sont d'ailleurs à moitié écroulés.

En juin 1868, on installe une horloge dans le clocher, et en août on remplace et élargit les portes ; en décembre de cette même année, on discute beaucoup pour savoir s'il convient ou non de couper les tilleuls qui ornent la cour de l'église, car ils « coupent la vue ».

De nombreux contentieux, y compris judiciaires, se développent avec des riverains de l'église qui prétendent avoir un droit de passage par sa cour et ont ouvert sans autorisation une porte entre cette cour et leur propriété. (à suivre)

Rappel : il s'agit du « franc germinal », instauré en 1795 (surnommé par la suite « franc-or »), dont la valeur restera stable de 1814 à 1914 mais dont il est très difficile de donner une contre-valeur actuelle en Euro. Depuis le début du XIX^{ème} siècle, les coûts des produits, biens ou services, ont évolué de façons très différentes selon leur nature. De ce fait, la contre-valeur du pouvoir d'achat du franc de cette époque peut varier, selon les cas, de 2 ou 3 Euro à 15 ou 20 Euro, voire beaucoup plus. Par exemple, comparativement à aujourd'hui, la nourriture, les habits sont très chers ; les chevaux, le bétail sont chers, alors que la main d'œuvre, la construction (surtout les maisons rurales, très rustiques), sont beaucoup moins chères. On a déjà cité plusieurs exemples, on aura l'occasion d'en citer encore.

Le tri des déchets : un comportement citoyen

18

Attention :

nos poubelles débordent !

Force est de constater, les veilles de ramassages des déchets, que le tri sélectif reste fantaisiste pour quelques-uns de nos concitoyens.

Le tri des déchets est très coûteux à la collectivité, et pour amoindrir son coût, le comportement idéal est de :

- **produire moins de déchets**, en limitant par exemple lors de nos achats les emballages individuels, en utilisant les composteurs pour tout ce qui peut se transformer en compost (fruits, légumes, marc de café...etc.)
- **être attentif** à la façon dont nous trions
- **avoir un comportement citoyen**

Dans ce domaine, il y a plusieurs sujets :

Les feux :

Bien qu'une déchetterie existe et soit vivement recommandée, nous avons par arrêté municipal accordé une certaine tolérance, dans les **zones non boisées** au brûlage des végétaux et **exclusivement des végétaux**. Il y a cependant une grande différence entre la phrase: « les feux sont autorisés du 1^{er} octobre au 31 mars » et l'interprétation qui en est souvent faite: « on a le droit d'enfumer ses voisins du 1^{er} octobre au 31 mars »

De nombreuses communes, pour ces raisons, ont carrément supprimé la période où les feux sont tolérés. Nous espérons que le bon sens de chacun évitera des mesures radicales.

Nous précisons que la collecte des déchets verts a été jugée bien trop coûteuse pour les petites communes, par une décision du Conseil Syndical du Ramassage des Ordures Ménagères auquel nous appartenons ; aussi, comptons-nous sur le bon comportement de chacun.



Non, non, et non ! pas de déchets verts dans nos containers, ni de gros cartons, ni d'objets polluants...

Nous sommes ramassées **le jeudi**...alors, nous sommes indésirables toute la semaine sur les trottoirs !!

Les dépôts sauvages :

Malheureusement encore, nous trouvons dans nos jolies forêts de nombreux dépôts sauvages d'ordures et de déchets divers; cela engendre, aux frais de tous, leurs dégagements. Il est à préciser également que les terrains non occupés ne doivent pas non plus recueillir des détritiques. La vigilance de tous permettrait d'enrayer ces actes d'incivilité. Tous les habitants sont invités à signaler en Mairie ces pratiques anormales.

Rappel : le ramassage des ordures ménagères se fait désormais le jeudi pour les 2 containers lors de 2 passages successifs :

Jaune: Bidons, bouteilles, flacons en plastique, petits cartons et cartonnettes, emballages métalliques, boîtes, canettes, barquettes, aérosols sans capuchon, bouteilles d'huile alimentaire avec leur bouchon, journaux, papiers sans film plastique.

Marron : Céramique, vaisselle, ampoules à filament, papiers souillés, films et sacs plastique, petits emballages plastique ou en polystyrène, boîtes à œufs, emballages contenant des restes



Le stationnement sur les trottoirs : *une attitude responsable*

Papa, on ne peut pas traverser, et ça roule trop vite !!



Maman, où est-ce qu'on passe ??

Nos petits écoliers, les piétons en général, désirent emprunter les trottoirs en toute sécurité. Veillez à les laisser dégagés pour leur rendre la vie plus facile. Veillez aussi à respecter les règles de stationnements alternés.

Nous sommes rentrés cette année dans l'élaboration d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), où, il nous est imposé, à nous communes, des trottoirs suffisamment larges pour permettre la circulation des personnes en fauteuil roulant. Nous aurons petit à petit, de gros travaux de voirie à faire pour respecter la loi. Aussi, vu l'importance de cet engagement, nous serons particulièrement vigilants à ce que celui-ci soit collectif.

Il est à noter, de plus, que les stationnements répétés sur les trottoirs détruisent les revêtements, que nous sommes obligés de réparer.

19

Une maison à la campagne *le rêve*



Mais quand les ronces, les feuilles, les branches des arbres pas ou mal taillées viennent envahir nos haies et murs mitoyens, le rêve tourne vite au cauchemar.

C'est la raison pour laquelle, j'entretiens mon jardin, mais aussi son périmètre et tout ce qui déborde sur la voie publique ; c'est l'assurance pour vivre en bonne harmonie avec son voisinage

Et quand je sors de chez moi, je n'ai pas envie d'herbes folles qui viennent me chatouiller les mollets, aussi je désherbe mon trottoir et balaie devant ma porte.....

Attention, l'hiver arrive, je vais aussi devoir gratter la neige !

Une propriété entretenue à l'intérieur et à l'extérieur, c'est bien pour soi mais aussi pour les autres.

Pour résumer

Les arrêtés sont résumés dans la page d'informations pratiques et nous comptons bien sur le civisme de chacun.

Les horaires de la déchetterie sont rappelés aussi dans cette même page. Une carte personnelle est à votre disposition en mairie pour y accéder.

Les contrevenants pénalisent le bon comportement de ceux qui appliquent ces règles de respect des autres depuis longtemps ; aussi, s'exposeront-ils aux sanctions prévues par la loi.



Le Parc naturel régional du Gâtinais français lance sa bourse forestière foncière en ligne

Vous êtes propriétaire forestier, détenez des parcelles forestières sur le territoire du Parc et vous souhaitez échanger ou vendre certaines de vos parcelles, rien de plus facile aujourd'hui.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a élaboré sa bourse foncière forestière afin de lutter contre le morcellement de la petite propriété forestière en favorisant les contacts entre les propriétaires et donc les transactions (échanges, achats ventes) de petites parcelles forestières.

L'objectif est de recenser les parcelles mises en vente sur le territoire du Parc, et de permettre aux acheteurs d'avoir accès à ces informations de manière rapide et simple. Cette bourse vous offre la possibilité d'inscrire gratuitement et librement vos parcelles forestières à vendre et/ou échanger et de consulter gratuitement les annonces dans le catalogue des annonces.

Les parcelles ou ensemble de parcelles à inscrire sur la bourse ne doivent pas dépasser une surface de 5 ha d'un seul tenant.

Pour accéder à la bourse foncière forestière, rien de plus simple :

- ⇒ connectez-vous sur le site Internet du Parc : www.parc-gatinais-francais.fr
- ⇒ sur la page d'accueil du site, cliquez sur le lien suivant :
- ⇒ si vous souhaitez inscrire des parcelles à vendre et/ou échanger, cliquez sur le lien «Diffuser vos annonces gratuitement», puis suivez les indications.
- ⇒ de même, vous pouvez consulter les parcelles mises en ligne et nous solliciter si vous êtes intéressé(e) par l'une d'entre elles.

Si vous ne disposez pas de connexion Internet :

- ⇒ vous pouvez vous procurer en mairie un bulletin à compléter en renseignant les caractéristiques des parcelles que vous souhaitez échanger et/ou vendre et nous le renvoyer à l'adresse suivante :

Parc naturel régional du Gâtinais français

52 route de Corbeil

91590 BAULNE

⇒ contactez le chargé de mission «Forêt» au Parc si vous êtes intéressé(e) pour vous procurer des parcelles forestières sur certaines Communes du territoire du Parc ; ce dernier vous informera des parcelles mises en ligne sur ces Communes.

Les activités aux Réaux

Cabaret lyrique aux Réaux

25 septembre 2011

21



L'ensemble « La Clef des Champs » et notre soliste soiséen Monsieur Serge Cavana, ont comblé l'auditoire cet après-midi d'automne.

Des voix dignes des grandes salles parisiennes enchaînèrent duos et solos pour le plus grand plaisir d'une centaine de personnes.

«... 60 résidents !... de nombreux invités !...des familles !...des amis des uns et des autres !... Monsieur le Maire de notre village et ses adjoints !... des conseillers municipaux !...

OUI !!! NOTRE INITIATIVE A ETE BIEN RECOMPENSEE !... » exulte Maurice Lubczanski, président de l'association ALO2R.

La qualité des artistes et l'ambiance chaleureuse de cette manifestation ont été saluées par un tonnerre d'applaudissements qui encourage l'association à poursuivre ses initiatives culturelles et conviviales.



Rencontres

à Soisy-sur-École

Rencontres à Soisy-sur-Ecole **Bienvenu**

22

TPS, Travaux Publics de Soisy, nous connaissons tous, et pourtant, nous avons souhaité en savoir plus sur le plus gros employeur de notre commune. Quand nous entrons dans Soisy sur Ecole, par la route de la Ferté-Alais, nous ne pouvons pas manquer le site de TPS, dont nous apercevons souvent les équipements lourds.



Gérard Collet, Président de l'entreprise, nous reçoit ce soir d'automne 2011 dans son bureau du siège social rue de la Ferté Alais, à Soisy sur Ecole. Il nous raconte l'entreprise, les hommes et femmes qui la composent, son histoire. Oui son histoire, cette entreprise a été créée voici 74 ans, en 1937, par Monsieur et Madame Régeasse. Son objet était déjà l'entretien des voiries. En 1957, un collaborateur de l'entreprise, Monsieur Georges Caillette, conducteur de travaux, a alors racheté l'entre-

prise. Georges Caillette développa l'entreprise avec deux métiers, les travaux publics et la location de camions. Au tournant des années 90, TPS comptait environ 20 collaborateurs. Elle œuvrait régulièrement en partenariat avec l'agence de la Société de Travaux et de Routes Francilienne (STRF, anciennement Parachini) située à Boissy le Cutté, agence dont Gérard Collet était Directeur de Travaux depuis 1992. De ces collaborations naquit une amitié et un profond respect entre les deux hommes ; ce qui conduisit Georges Caillette à proposer à Gérard Collet de prendre sa succession. Ce qui fut fait en 1998.

La période 1998-2011 fut celle d'une profonde mutation de l'entreprise, laquelle emploie aujourd'hui 105 collaborateurs, et utilise les services de 30 à 40 personnels auprès de sous-traitants. Du métier des travaux de voiries, TPS propose aujourd'hui une palette complète de services dans le domaine des travaux routiers départementaux et communaux, des aménagements urbains et collectifs, des travaux de démolition. Parmi certaines spécificités de l'entreprise, nous noterons

Gérard Collet

Gérard Collet, l'histoire d'un autodidacte :

Gérard Collet, 58 ans, originaire d'Eure et Loir, marié à Dominique, père de 2 enfants, n'était pas initialement destiné aux métiers des travaux publics. En effet, dès l'âge de 14 ans il passa son CAP de traiteur, mais rapidement décida de se faire embaucher comme manœuvre au sein de la société ViaFrance (groupe Vinci) au sein de laquelle il resta 22 ans et gravit tous les échelons hiérarchiques, de simple ouvrier à chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux puis chef d'agence. Il fut alors recruté en 1992 par la Société de Travaux et de Routes Francilienne (STRF, anciennement Parachini) pour occuper le poste de Directeur de Travaux de l'agence de Boissy le Cutté. En 1998, fort de son amitié pour Georges Caillette, il décide d'investir dans TPS et d'en prendre la Présidence. Il souhaite se retirer en 2015, sa succession est d'ores et déjà organisée au sein de l'entreprise.



e chez TPS

CARTE D'IDENTITÉ DE TPS

SAS au capital de 1 000 088€
Siège Social : 35, rue de la Ferté Alais,
91840 Soisy sur Ecole
Président : Gérard Collet
Nombre d'employés : 105
Chiffre d'affaire 2011 : environ 18 M€
Téléphone : 01 64 98 03 83
Fax : 01 64 98 44 10



emploi

TPS développe une politique des ressources humaines résolument orientées vers la formation, les jeunes et les seniors :

En 2011, cinq jeunes sont présents dans l'entreprise en contrat d'apprentissage. D'autre part, TPS recrute plusieurs quinquagénaires, hommes et femmes d'expérience. Gérard Collet nous indique que l'entreprise présente un taux de départ très faible (forte fidélité). Il nous précise que pour certains métiers, ils sont également contraints à la formation, car ces derniers sont tout simplement pas ou peu disponibles sur le marché du travail, tels les spécialistes des enrobés bitumineux, les ouvriers spécialisés en pavage de chaussées, etc...

La majorité des salariés est originaire de Soisy et des environs.

Offre d'emploi : TPS recrute un(e) collaborateur(trice) en situation de handicap pour un poste d'aide comptable, avec pour mission principale, facturation, relances clients, gestion des contentieux. L'entreprise est parfaitement adaptée pour accueillir une personne à mobilité réduite.

environnement

TPS engagé dans le développement durable

Chez TPS, on ne parle plus de démolition mais de déconstruction. L'entreprise s'est engagée dans un processus de valorisation des produits de déconstruction afin de les recycler et non pas de les envoyer en décharge. Par exemple, les produits en grave issus de la déconstruction des couches d'un trottoir seront réutilisés en remblais de bonne qualité sur le même chantier. Autre exemple les produits de rabotage de route ou décroutage, sont acheminés à la centrale d'enrobage et recyclés en nouvel enrobé.

Rencontres à Soisy-sur-Ecole **Bienvenue chez TPS**

24 certains aménagements urbains de prestige dont la réalisation de la place de la Mairie d'Evry, également l'avenue de Ganay à Milly-La-Forêt où les entreprises SACER et TPS œuvrèrent ensemble pour réaliser ce chantier dans les plus brefs délais.

« Quatre vingt pour cent de nos clients sont des collectivités territoriales » nous indique Gérard Collet, Président de TPS. « Ces dernières sont le département (Conseil Général), des communes, des communautés de communes ou d'agglomération ». « Mais nous travaillons également pour les centres EDF, la Snecma (groupe Safran), Altis, de nombreuses PME, des particuliers ».

Pour être ainsi au service de ses clients, TPS a développé mais également investi dans de nouveaux outils et services :



Salage des routes

TPS en astreinte du 25 novembre au 15 mars:

Dans le domaine routier, le salage est l'action de répandre un fondant routier, du sel en l'occurrence, sur la chaussée afin de faire fondre la pellicule de glace ou de neige compactée. Le sel est répandu par une saleuse, soit avant la formation de la pellicule de glace pour empêcher sa formation (traitement préventif), soit après l'apparition de la glace ou de la neige durcie (traitement curatif).

Au sein de TPS, 22 équipes de deux personnes sont d'astreinte du 25 novembre au 15 mars, soit en moyenne deux équipes par équipement de salage. Les équipes de TPS interviennent sur 3 circuits des routes départementales du Sud Essonne, 4 circuits pour la mairie d'Evry, l'agglomération du Val d'Orge, les 9 centres EDF, etc...

Quelques réponses à certaines questions que nous nous posons sur le salage en hiver :

- En cas de risque de verglas : le salage préventif ne doit pas se pratiquer trop longtemps avant le risque d'apparition du verglas, d'où la nécessité de surveiller l'évolution des conditions météorologiques.

- Un bureau d'étude, dirigé par Nicolas Collet, fils de Gérard

- Une centrale d'enrobage (d'une valeur de 2,5M€ d'investissement en 2006) où TPS est actionnaire avec 4 PME, située à Paray Douaville. Un enrobé (ou enrobé bitumineux) est un mélange de graviers, sable et de bitume appliqué en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée des routes

- Des balayeuses, qui interviennent notamment dans notre communauté de commune (CCVE), donc à Soisy

- Salage hivernal avec 8 camions équipés (voir encadré)

Une importante PME de notre Canton, un ancrage profondément Soiséen, un passé, mais également un futur, avec l'organisation de la succession de Gérard Collet, prévue dans quatre ans avec son fils Nicolas, sa fille Christelle et le directeur des opérations Denis Sérodine.

Gérard Collet, personnalité réellement chaleureuse, nous confie apprécier œuvrer pour les collectivités locales, dont les villages de notre communauté de communes.

Philippe Berthon, nov. 2011

- Lors de la formation de givre ou de verglas (fréquemment au lever du jour) ou en cas de brouillard ou présence d'eau sur la chaussée avec refroidissement très net de la température, l'intervention curative devient nécessaire.

- En cas de neige froide (impossible d'en faire une boule). Elle ne colle pas à la chaussée. Elle s'envole sous les roues des véhicules. Il est en principe inutile de la saler,

- En présence neige humide (on peut en faire une boule). Le salage est utile,

- En cas de neige mouillée (on peut en faire une boule qui devient dure). Elle est évacuée sans traitement par le simple effet mécanique du trafic et il n'est pas nécessaire en principe de la traiter par des fondants.

- En cas de traitement sur une couche neigeuse, il convient de racler la neige après que le salage a fait son effet, on ne traite pas la neige en moyenne ou forte épaisseur par salage, mais par raclage, il n'y a pas lieu de faire un traitement curatif de la neige par salage lorsqu'il fait très froid : le chlorure de sodium (sel) est totalement inefficace en dessous de -10° et risque de provoquer la formation de verglas par suite du refroidissement dû à la fusion de la neige.

Métier d'Art **Artisan Tapissier à Soisy**

Nous sommes à l'Atelier Au Fil du Temps, rue de la Ferté Alais, à Soisy sur Ecole. Delphine Vaillant et Sandra Leclercq nous accueillent pour nous parler de leur métier, artisan d'art-tapissier, mais également de leurs passions, leurs œuvres et leurs projets.

Le tapissier est l'héritier des artisans du Moyen-âge qui confectionnaient des courtines (rideaux) et des courtepoinées (couvertures piquées) ou qui posaient des tentures et des tapisseries. Aujourd'hui, il façonne tout ce qui touche à la décoration textile d'un espace intérieur. Le tapissier garnisseur garnit puis habille (gainage) des meubles (sièges, canapés, fauteuils, literies, portes, placards...). Le tapissier d'ameublement réalise et pose des tentures, voilages et rideaux sur les murs (tentures murales, draperies), fenêtres (rideaux, voilages, lambrequins et bandeaux), ou plafonds (vélums, plafonds tendus ou plissés). Il confectionne aussi des literies et autres coussins.

Delphine et Sandra se répartissent les rôles, à Delphine les sièges, elle est artisan d'art - tapissier garnisseur, à Sandra la couture, elle est maître artisan d'art - tapissier d'ameublement. Au rez-de-chaussée de l'atelier Au Fil du Temps se trouve l'atelier, avec ses établis pour accueillir les sièges en restauration, la table de coupe pour les textiles, la machine à coudre. En mezzanine se trouve un petit showroom où

vous seront présentées, quelques réalisations, également les nombreuses collections textiles et cuirs, et de papiers peints. En effet, nos artisans, Delphine et Sandra non seulement restaurent et créent, mais également conseillent leurs clients dans la décoration, la mise en place d'une ambiance: un textile peut se placer sur les sièges et canapés, sur les abat-jour, être utilisé pour les rideaux et coussins, se marier idéalement avec un papier peint de la même collection.

Delphine fait régulièrement des portes ouvertes, celles organisées par la direction départementale du tourisme au titre du tourisme en entreprise ou celles organisées par l'association Produits et Terroirs en Essonne dont elle est membre. « *Les visiteurs, mais également nos clients, sont très surpris par les nombreuses étapes de restauration d'un siège* » nous indique-t-elle. « *Par exemple pour refaire une assise selon les techniques traditionnelles, nous avons le sanglage, la pose des ressorts, le guindage, la toile forte, la pose du crin végétal, de la toile d'embourrure, du crin animal, de la toile blanche, d'une ouate, puis*



Carte d'identité d'Au Fil du Temps

Entreprise individuelle - Artisanat
(non assujettie à la TVA)
Artisan : Delphine Vaillant
Adresse : 12, rue de la Ferté-Alais,
91840 Soisy sur Ecole
Téléphone : 09 63 00 15 36
Fax : 01 60 77 19 29
Email : d.vaillant@fildutemps.eu
Site web : www.fildutemps.eu



26

enfin du tissu. Enfin, il faut faire les finitions, soient cloutées, soient avec du galon ». « Et puis souvent, la carcasse du siège est abîmée, décollée, nous devons alors préparer les bois avant de commencer notre restauration ». « *Nous proposons également des méthodes et matériaux contemporains, tels les Bultex, lesquels permettent des réalisations pareillement voire plus confortables* » nous précise Delphine.

Parfois, il faut également refaire un pied, un accotoir, une dorure, etc... Dans ce cas, l'atelier collabore avec des artisans d'art spécialisés de la région, notamment Guislain Poitou, ébéniste d'art à Oncy sur Ecole. « *Il est très important d'être bien entouré* », nous précise Delphine Vaillant. « *Nous avons développé des collaborations de confiance avec certains artisans d'art, c'est essentiel, car certaines fois nous pilotons des restaurations complexes impliquant plusieurs artisans* ».

Sandra vous guidera dans le choix des têtes de rideaux, des finitions, elle vous expliquera les différents tombés. « *Souvent un client vient avec un échantillon de tissu qui lui plaît, mais malheureusement il n'est pas du tout adapté à l'usage qu'il souhaite en faire* » nous dit Sandra. Elle nous précise « *Notre rôle est de le guider afin de corréliser ses envies avec la matière et notre technique* ».

Aujourd'hui, Delphine et Sandra souhaitent développer l'atelier en pariant sur le mariage réussi entre modernité et classique, entre originalité et faisabilité, entre passion et savoir-faire. Delphine envisage également de transmettre en accueillant un(e) apprenti(e). N'hésitez pas à leur rendre visite, vous serez les bienvenus.

Métiers d'art

Les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire précieusement borés au fil des siècles. Ils offrent une plus de 200 métiers répartis en 19 secteurs, bois, cuir, arts graphiques ou arts Cette grande diversité représente une infinie pour tous les artisans, artistes et évolue sans cesse au gré des innovations et des collaborations.

éla-
palette de
teurs. Terre,
du spectacle...
ressource
créateurs. Elle

Un métier d'art peut être défini par l'association de trois critères :

- Il met en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière.
- Il produit des objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique.
- L'artisan d'art maîtrise ce métier dans sa globalité.

Les professionnels des métiers d'art sont d'abord des femmes et des hommes de passion. Ils peuvent travailler pour la conservation et la restauration du patrimoine. Ils peuvent aussi œuvrer dans le domaine de la création en lien avec les particuliers, les décorateurs ou les designers. Métiers d'hier et d'aujourd'hui, les métiers d'art sont surtout des métiers d'avenir.

Les éditeurs textiles

La couverture d'un siège, la création de rideaux ou de coussins, la fabrication d'abat-jour, supposent de disposer de tissus adaptés à l'usage que l'on souhaite en faire, tant sur le plan de ses qualités mécaniques, de sa souplesse, son confort au toucher, son éventuelle résistance au feu, etc... Pour cela, l'atelier a investi dans de nombreuses collections d'éditeurs réputés dont Jero, Ralph Lauren, Designer Guild, Sahco, Winter, Mobus, Casamance, Camengo, Romo, Lelièvre, les cuirs Sofic, Gaston et Daniela, Destombes, Ibarra et Serret, Rubelli, Dominique Kieffer, Casal, Pierre Frey, les passementeries d'Ile de France, etc...

Lors de son passage à l'atelier, le client est guidé dans son choix par Delphine, en fonction de ses goûts, mais également de son budget.

Découvrons nos artisans d'art : Delphine et Sandra

Delphine Vaillant et Sandra Leclercq, deux artisans d'art, tapissier garnisseur et d'ameublement vous proposent plus de 25 années d'expérience cumulée pour réaliser vos envies.

Delphine Vaillant, Artisan d'Art, Tapissier Garnisseur, a créé l'atelier Au Fil du Temps en 2007. Elle a débuté sa formation au tournant des années 2000 et a obtenu son CAP à l'école de Chartres. Elle poursuivit alors sa formation pratique avec le soutien de l'Institut National des Métiers d'Art (ex SEMA) puis débuta sa carrière auprès de Compagnons du Devoir et du Tour de France (Atelier des Etoffes, Paris et Melun). Après 8 années à se spécialiser sur les techniques traditionnelles de la restauration de siège, mais aussi sur les techniques contemporaines faisant appel à de nouveaux matériaux, Delphine décida d'implanter son atelier dans notre joli village de Soisy sur Ecole. Toujours soucieuse d'apporter à ses travaux et ses clients le meilleur des techniques et des matériaux, Delphine participe très régulièrement à des ateliers de formation afin d'approfondir son savoir-faire dans les domaines de la décoration/ architecture d'intérieur, de la couture, de la fabrication des abat-jour, de l'utilisation des matériaux contemporains ...etc.

Sandra Leclercq, Maître Artisan d'Art, Tapissier d'Ameublement, débuta sa formation au sein de l'école des Apprentis des Métiers d'Art « la Bonne Graine » à Paris et dans l'Atelier Deschêne, lequel était le centre de référence de l'Editeur Pierre Frey. Sandra obtint son CAP de tapissier d'ameublement



Delphine Vaillant

en 1996. Elle poursuit alors sa formation et obtint son Bac Pro pour lequel elle fut reçue major de la région Ile de France. Depuis, Sandra a collaboré avec les meilleurs ateliers parisiens dont Henner, Félipot et Brocard, également avec des antiquaires de renom dont Vallois et Biaggi. Elle a également contribué à la décoration de demeures prestigieuses, de plusieurs ambassades et ministères tant en France qu'à l'étranger, a aussi participé à plusieurs Biennales des Antiquaires à Paris

En 2010, Sandra s'associe à Delphine dans le but de proposer leurs expériences complémentaires à leurs clients, que ces derniers soient des particuliers, des prescripteurs, des collectivités, des entreprises.



Sandra Leclercq

Soisy sur Ecole, village des Métiers d'Art

Notre commune réfléchit actuellement, dans le cadre de la révision de son Plan d'Occupation des Sols, à une orientation économique pour le développement des métiers d'art. La Verrerie d'Art, intégrée depuis longtemps à Soisy-sur-Ecole et connue par delà nos frontières, aujourd'hui, « Au Fil du Temps », et demain ? D'autres artisans d'art s'intéressent à Soisy et sont attirés par cet endroit privilégié. Dans le cadre de notre futur éco-quartier, ou en centre-bourg, un atelier d'artisans d'art, adossé à quelques maisons, qu'en dites-vous ? Il ferait revivre ces beaux métiers anciens que nous ne voulons surtout pas oublier.

A suivre...

Sylvie Chappot, oct 2011



**Séance
du 20 décembre 2010**

28

EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES « DIVERS »

Extension de cette régie à l'encaissement des encarts publicitaires.

La régie de recettes « divers » encaissera les produits suivants :

- Location de salle – 7067
- Loyers Mme DELANGRE – 752
- Libéralités reçues – 7713
- Vacances – 7718
- Règlement classe de neige – 758
- Encarts publicitaires – 70688

CLASSE DE NEIGE 2011 – PARTICIPATION DES PARENTS

Le coût global du séjour en classe de neige organisé par la commune au Chalet « les Cyclamens » à Châtel (Haute Savoie) pour les élèves de CM1/CM2, s'élève à 29 401€ pour 39 enfants. (60% à la charge du Conseil Municipal et donc, 299€/ enfant à la charge des familles).

CESSION DU BIEN COMMUNAL SITUÉ AU 2 RUE DE LA CROIX BUSSIÈRE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la cession de la propriété immobilière sise à SOISY SUR ECOLE, 2 rue de la Croix Bussière et Place de la Mairie, Parcelle C 1587 moyennant 170 000€.

DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de procéder aux ajustements suivants au niveau du budget assainissement

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2156 Réserves Assainissement	-22 000.00		
2315 Travaux	22 000.00		
Total	0	Total	0

DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'architecte a réalisé plusieurs études qu'il faut budgéter (presbytère, agence postale).

Le conseil municipal décide de procéder aux ajustements suivants au niveau du budget communal.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES JUQUEL

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées A 538, B 342, G 434, G 438, G 473, G 1083, G 1101, G 1112, H 269, H 277, appartenant à Madame Edith JUQUEL (7928 m2) et évaluées par l'autorité compétente de l'Etat à 1 744.16€, dans le but de préserver la qualité des espaces naturels sensibles de part la nature de ces parcelles constituées essentiellement de bois (tertre blanc, butte à Pierre...)

SOLLICITATION D'UNE RESERVE PARLEMENTAIRE AUPRES DE MONSIEUR LE SÉNATEUR SERGE DASSAULT

Le Conseil Municipal décide de solliciter une réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Serge Dassault, d'un montant de 20 000€ pour la réhabilitation du presbytère destiné à abriter le futur centre culturel communal, et de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général pour une aide à la réhabilitation du presbytère dans le cadre de la subvention départementale pour la restauration du patrimoine bâti, d'un montant de 40 000€ TTC.

AUTORISATION POUR DEPOT DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION DES BATIMENTS SIS AU 2 RUE DE LA CROIX BUSSIÈRE

Le conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la réhabilitation et la transformation des bâtiments sis au 2 rue de la croix Bussière et place de la Mairie en local commercial.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2031 Frais d'études	600.00		
2152 P 54 Containers	-600.00		
Total	0	Total	0

DECISION DU MAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CLASSE DE NEIGE 2011

Le marché pour la classe de neige du jeudi 27 janvier 2011 au dimanche 6 février 2011 pour les élèves de CM1 et CM2, a été attribué à la société « Voyages CATTEAU » pour un montant de 739€ TTC /enfants.

DECISION DU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE TRANSPORTS ANIMALIERS

Signature d'une convention avec l'association assistance 24/24 transports animaliers – 23 route d'Evry 77166 GRECY SUR YERRES afin qu'elle prenne en charge les animaux blessés ou errants de la commune moyennant une cotisation annuelle de 157.73€.

QUESTIONS DIVERSES

- Lors d'un prochain conseil municipal, Monsieur le Maire demande de revoir les délégués auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (beaucoup de réunions en soirées).
- Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'organisation d'un concert de poche pour l'année 2011-2012
- Une commission d'urbanisme et environnement est à prévoir en janvier 2011 pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme.
- L'enfouissement des containers à verre est en service sur la place de la gare.

Séance du 16 mars 2011

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2010 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET COMMUNAL

Pour l'exercice 2010 la Balance Générale s'établit comme suit :

SECTIONS	RECETTES
	2009
1) INVESTISSEMENT	303 478.79
2) FONCTIONNEMENT	762 450.11
3) TOTAUX	1 065 928.90

Soit un excédent comptable fin 2010 de 313 332.46 euros
L'excédent de clôture de la section d'investissement est d'un montant de : 198 396.20 euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2010 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	64 020,69	161 237,73
EXPLOITATION	50 007,47	222 472,66
TOTAUX	114 028,16	383 710,39

Soit un excédent comptable fin 2010 de 269 682.23 euros

L'excédent disponible pour le Budget primitif 2011, s'élève à : 269 682.23 euros

Adoption des COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Le Conseil Municipal, adopte les comptes administratifs 2010, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part aux votes)

Adoption des COMPTES DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement dressés pour l'exercice 2010 par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de 114 936.26€, de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 :

- au compte 002 : excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement pour 114 936.26€

et l'excédent de 198 396.20€ de la section d'investissement de l'exercice 2010 :

- au compte 001 : excédent antérieur reporté de la section d'investissement pour 198 396.20€

	DEPENSES	
2010	2009	2010
591 104.63	224 694.18	392 708.43
752 796.16	595 078.31	637 859.90
1 343 900.79	819 772.49	1 030 568.33

L'excédent de clôture de la section d'exploitation 2010 : 114 936.26 euros
Restes à réaliser d'investissement : 21 375 euros

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les excédents de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- au compte 001 : excédent antérieur reporté de la section d'investissement pour 97 217.04€

- au compte 002 : excédent antérieur reporté de la section d'exploitation pour 172 465.19 €

RESTAURANT SCOLAIRE – REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du restaurant scolaire et précise que ce règlement pourra être revu à tout moment par décision du conseil municipal.

CLASSE DE NEIGE 2011 – INDEMNITE DES INSTITUTRICES

A l'occasion du séjour de classe de neige organisé par la commune, du jeudi 27 janvier 2011 au soir au dimanche 6 février 2011 au matin, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de verser à Mesdames SASSOT et BRIAND, institutrices accompagnatrices une indemnité de 290 € brut chacune.

REGIME INDEMNITAIRE 2011

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité le régime indemnitaire du personnel communal pour l'année 2011.

CONVENTION DE GESTION AU SERVICE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique départemental (régional en Ile-de-France), d'utiliser pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social, de signer la convention entre le préfet et les services enregistreurs de l'ESSONNE concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national.

TARIFS DES ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LE TRAIT D'UNION

Le conseil municipal fixe les tarifs des espaces publicitaires dans notre bulletin municipal pour permettre la facturation des insertions. ↓

TARIF 2010- 2011	format	TTC			
		1 parution	2 parutions	3 parutions	4 parutions
page	185 x 270	692,00 €	1 154,00 €	1 506,00 €	1 734,00 €
1/2 page	185 x 130	392,00 €	657,00 €	855,00 €	990,00 €
1/3 de page	185 x 90	270,00 €	440,00 €	567,00 €	653,00 €
1/4 de page en L	185 x 60	145,00 €	218,00 €	315,00 €	362,00 €
1/4 de page en H	120 x 90	181,00 €	290,00 €	372,00 €	417,00 €
1/8 de page en L	60 x 90	108,00 €	181,00 €	235,00 €	271,00 €

HYGIENE ET SECURITE – RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport sur l'évolution des risques professionnels 2010.

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE) 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion avec le CAUE (le coût annuel de l'adhésion est fixé à 200€).

DECISION DU MAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES ASSURANCES DE NOTRE FLOTTE AUTOMOBILE

La société MAIF s'est vu attribuer le marché d'assurances de notre flotte automobile du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014 pour un montant annuel de 2 847.62€

DECISION DU MAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES ASSURANCES « DOMMAGES AUX BIENS ET BRIS DE MACHINES » ET « RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE »

La société SMACL s'est vu attribuer le marché d'assurances « Dommages aux biens et bris de machines » et « Responsabilité Civile et protection juridique » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014 pour un montant annuel de 7 737.46€ TTC



DECISION DU MAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MAINTENANCE GLOBALE DE NOTRE MATERIEL INFORMATIQUE

La société ATLANTIS EVOLUTION s'est vu attribuer le contrat de prestation du service informatique du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 pour un montant annuel de 1 650.00€ H.T.

QUESTIONS DIVERSES

- Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est de 30
- Le nombre de bénéficiaires de la télé assistance est de 35

Séance du 24 avril 2011

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Compte tenu de la nouvelle loi de finances où la taxe professionnelle a été supprimée, les communes bénéficient d'impôts nouveaux d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles.

- Le mode de calcul a été modifié
- Sur la taxe d'habitation, fusion du taux communal et du taux départemental majoré d'une hausse de 3%
- Création d'une Garantie individuelle de Ressources (GIR) : la loi de finances a instauré ce dispositif afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme, et qui représente pour notre commune une contribution à ce fond de 208 666€

Variation modérée des 4 taxes locales pour compenser en partie ces pertes, garder une capacité d'investissement et réaliser le budget primitif :

- ⇒ 13.46% pour la taxe d'habitation (commune et département)
- ⇒ 7.22% pour le foncier
- ⇒ 42.89% pour le foncier non bâti
- ⇒ 18.04% pour la cotisation Foncière des Entreprises

Néanmoins, le produit attendu de cette variation des taux (hors modification des bases) ne dépassera pas 20 000€.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011 BUDGET COMMUNAL

Pour l'exercice 2011 la Balance Générale s'établit comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	532 264.14	532 264.14
FONCTIONNEMENT	1 107 414.07	1 107 414.07
TOTAUX	1 639 678.21	1 639 678.21

Section de fonctionnement

Peu d'évolution par rapport à 2010 dans la mesure où les recettes fiscales attendues représentent +5% par rapport à l'an dernier.

Section d'Investissement

Restes à réaliser 2010 et inscriptions nouvelles pour 2011.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2011

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

Pour l'exercice 2011 la Balance Générale s'établit comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	393 423.74	393 423.74
EXPLOITATION	210 439.90	210 439.90

Très peu de mouvements sont à enregistrer sur ce budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement 2011

DELIBERATION DE PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS ET DE SA TRANSFORMATION EN PLU

- Considérant les évolutions législatives actuelles et l'entrée en vigueur prochaine du nouveau Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et de la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

- Considérant que le POS approuvé par le Conseil municipal le 24 février 1986 et modifié le 13 décembre 2004 avait laissé en attente un certain nombre de zones potentiellement urbanisables dont certaines posent des problèmes de compatibilité avec les documents supra communaux,

- Considérant que le POS approuvé par le Conseil municipal le 24 février 1986 et modifié le 13 décembre 2004 n'a pas suffisamment clarifié la situation des zones boisées du territoire de la commune qu'il est nécessaire de protéger,

- Considérant la volonté de la municipalité de préserver et de valoriser l'habitat traditionnel ancien et d'y intégrer de manière harmonieuse le bâti contemporain,

- Considérant la volonté de la municipalité de revitaliser le Centre Bourg du village et de favoriser le développement économique et social de la commune,

- Considérant que la commune souhaite maîtriser dans le temps son urbanisation, au regard des capacités résiduelles des réseaux divers ainsi que des équipements publics (notamment scolaires) capables d'accueillir une urbanisation nouvelle,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de prescrire la révision du POS sur l'ensemble du territoire et sa transformation en PLU et d'approuver les objectifs précités par le maire,

- DECIDE d'engager conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, dès que le projet sera formalisé, et ce, pendant toute la période d'élaboration du projet de PLU, c'est à dire jusqu'à son approbation par le Conseil Municipal.

- Cette concertation consistera en au moins deux réunions publiques, qui seront portées à la connaissance du public par voie d'affiches apposées en mairie et sur le territoire de la commune et par avis diffusé dans le bulletin municipal et sur le site internet.

- Un registre, destiné à recueillir les observations et propositions, sera mis à la disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture de celle-ci ;

- Un dossier de concertation, dont le contenu sera mis à jour en fonction du calendrier des études sera consultable en mairie dans les mêmes conditions ;

- PRECISE qu'à l'issue de cette concertation, le Maire, présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera ;

- PRECISE que la Chambre d'Agriculture sera consultée conformément à l'article R 123-17 du code de l'urbanisme ;

- DEMANDE que les services de l'État

séance du 15 septembre 2011

31

CESSION DU TERRAIN COMMUNAL C 1391 SITUE « SOUS LES SAULES »

La société T.P.S. souhaite acquérir cette parcelle communale pour permettre l'extension de son entreprise. Le montant de la vente sera égal à 23 000 €. En contrepartie, T.P.S. prendra à sa charge la création d'un bassin de rétention communal pour les eaux pluviales de la rue de la Ferté Alais, du chemin de l'ancien Tacot et la voirie du chemin de l'ancien Tacot ainsi que l'assainissement. Le conseil Municipal, décide la cession de cette parcelle cadastrée C 1391 (chemin de l'ancien Tacot à Soisy sur Ecole) moyennant 23 000 €.

FRAIS D'ECOLAGE 2011/2012

Les enfants des communes avoisinantes sont acceptés au sein des écoles maternelle et élémentaire moyennant le paiement d'une taxe d'écologie fixée à :

- 609 € /enfant/an, en maternelle,
- 483 € pour un 2ème enfant (frère - sœur), en maternelle,
- 392 € /enfant/an, en élémentaire

En dehors de convention particulière, il ne sera pas perçu de taxe d'écologie :

- pour les enfants gardés par des grands parents habitant Soisy-sur-Ecole,
- pour les enfants du personnel enseignant habitant des communes extérieures.

Dans les 2 cas, l'accord de la commune de résidence est obligatoire.

Sont admissibles en priorité les enfants de la Commune dont les parents (père et mère) sont inscrits sur les rôles des impôts de la Commune.

UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY

Renouvellement de la convention avec la Mairie de Saint Fargeau Ponthierry pour l'utilisation de leur piscine municipale, par les élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2011/2012.

Le prix forfaitaire s'élève à 93,75 € la séance jusqu'au 31 décembre 2011.

Le prix forfaitaire à partir du 1er janvier 2012 nous sera communiqué courant décembre 2011.

soient associés à l'élaboration du projet de PLU, conformément à l'article L 123-7 du code de l'urbanisme ;

- DECIDE de donner autorisation au maire pour signer toute convention de prestation d'assistance conseil avec la DDT pour la révision du POS ;
- Et de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant la révision du POS ;
- DECIDE de solliciter de l'État, conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du POS ;
- PRECISE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrites au budget de l'exercice 2011 ;
- PRECISE que seront associés au titre de l'article L 121-4 du code de l'urbanisme : l'État, la région, le département, le STIF, l'organisme de gestion du Parc Naturel Régional, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et la chambre d'agriculture ;
- DECIDE de notifier, conformément aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme la présente délibération :
 - A Monsieur le Préfet de l'Essonne,
 - A Monsieur le Président du Conseil Régional d'Île de France,
 - A Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne,
 - A Monsieur le Président du Syndicat des Transports d'Île de France,
 - A Monsieur le Président de l'organisme de gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,
 - A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne,
 - A Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de l'Essonne,
 - A Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Essonne ;
- PRECISE que, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera

transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Des subventions seront demandées auprès des services de l'état. Durant la mise en place de ce projet, toute déclaration préalable de travaux ou tout permis de construire déposés et non conformes à la volonté du PLU seront instruits d'un sursis à statuer.

PARTICIPATION EXTENSION DES RESEAUX

Une participation pour le financement des voiries et réseaux publics a été décidée le 2 décembre 2008.

Aussi, Le Conseil Municipal décide que la totalité des travaux de raccordements aux réseaux concernant la propriété de Monsieur MARQUES GONCALVES, seront à sa charge, étant donné qu'aucun réseau n'est prévu dans cette rue.

Séance du 17 juin 2011

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES PROCHAINES ELECTIONS SENATORIALES

L'objet de la séance est l'élection des délégués « Grands électeurs » en vue des élections sénatoriales.

élections des 3 titulaires :

Candidatures enregistrées : ANTOINE Nathalie, BEGUEC Alain, BERTHON Philippe, BOMBAUD Daniel, BOULAT Henri, CARTIER Christian, CHAPPOT Sylvie, FISCHER Gilbert, LUBCZANSKI Maurice, SCHIRO Chantal

M. BOULAT Henri, Mme CHAPPOT Sylvie et M. BERTHON Philippe sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election des 3 suppléants :

Candidatures enregistrées : ANTOINE Nathalie, BEGUEC Alain, BOMBAUD Daniel, CARTIER Christian, FISCHER Gilbert, LUBCZANSKI Maurice, SCHIRO Chantal

Messieurs CARTIER Christian BOMBAUD Daniel et BEGUEC Alain sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

QUESTIONS DIVERSES

La fête des écoles aura lieu le vendredi 24 juin



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2010

32

La société Véolia Eau a en 2010 la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et la permanence des services. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le réseau est composé de 8 km de collecteurs et 3 postes de refoulement. Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Soisy sur Ecole capable de traiter la pollution de 2000 habitants. Le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière Ecole. Plusieurs contrôles de la station d'épuration ont été effectués par les services de la police de l'eau en 2010, et tous se sont révélés être conformes.

Baisse de 25% des volumes facturés entre 2009 et 2010.

Un abonné consommant 120 m³ d'eau potable payera 236.25€ (sur la base du tarif du 1er janvier 2011 TTC), soit en moyenne 1.97€/ m³

EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES « DIVERS »

La régie de recettes « divers » encaissera les produits suivants :

- Location de salle – 7067
- Loyers Mme Delangre – 752
- Libéralités reçues – 7713
- Remboursements assurance – 7718
- Règlement classe de neige – 758
- Encarts publicitaires – 70688
- Délivrance de copies diverses et copies de documents du cadastre communal du service administratif de la commune de Soisy-sur-Ecole (copies d'extrait de plan cadastral, relevés de propriété, dossiers d'urbanisme tels que les déclarations préalables, les permis de construire et les certificats communaux) - 758

INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le conseil municipal, décide d'attribuer à compter du 1er octobre 2011, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au titulaire du poste de rédacteur.

CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES SECTIONS DE ROUTES CLASSEES DANS LE RESEAU DEPARTEMENTAL SITUÉES EN AGGLOMERATION

La signature de cette convention conditionnera la réalisation future des travaux d'aménagement ou de requalification des routes départementales en agglomération.

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

C'est le syndicat SIEGIF qui prendra une délibération le 28 septembre 2011 pour l'instauration de cette nouvelle taxe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE : OUVERTURE DU PERIMETRE

Boutigny-sur-Essonne, Boigneville, Buno-Bonnevaux, Courdimanche, Gironville, Maise, Mondeville, Prunay-sur-Essonne et Videlles sollicitent leur intégration à la Communauté de communes de la Vallée de l'Ecole ; toutes ces communes sont membres du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

La population globale de la communauté de communes va doubler et atteindra 20 000 habitants

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE : ADOPTION DE LA DEFINITION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ARTICLE 2-4 DES STATUTS

« Article 2 – Compétences
4 – En matière de développement d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

- Est d'intérêt communautaire la création d'un complexe sportif en complément de la création d'un établissement secondaire sur le territoire de la Communauté de communes
- Sont d'intérêt communautaire les nouveaux complexes nautiques ou aquatiques et piscines sur le territoire de la Communauté de communes »

Les autres termes des statuts restent inchangés

CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Conformément au décret du 6 juillet 2011, mise en place d'un service public de gestion des eaux pluviales urbaines et instauration ultérieure d'une taxe pour la gestion des eaux pluviales. Elle permettra la création, l'entretien, l'exploitation, le renouvellement et l'extension des installations de gestion des eaux pluviales urbaines, ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement de ces eaux dans les ouvrages publics.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : DECISION DU MAIRE n°4

La décision du Maire n°2 – 2010 avait attribué l'étude de la réalisation du schéma directeur d'assainissement à la société IRH sise 56 rue de Picardie à OLIVET (45) pour un montant de 52 620.00€ HT. Le CCAP prévoyait la réalisation d'une campagne de mesure d'une durée de 4 semaines en période de nappe haute (11 avril 2011 au 10 mai 2011). Suite à la canicule survenue en mai 2011, la campagne de mesure a du être prolongée de 2 semaines, pour un montant de 2000€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Le renouvellement du contrat de concession pour la distribution du gaz naturel sur la commune de Soisy-sur-Ecole avec GrDF aura lieu le lundi 19 septembre 2011 à 10h00.
- Pour l'année 2010-2011 : déficit préoccupant du restaurant scolaire : 10 533€



Directeur de publication : Henri Boulat

Comité de Rédaction : Claude Alard, Philippe Berthon, Danièle Caillette, Sylvie Chappot, Cécile Guyot, Maurice Lubczanski, Karine Laurent et Catherine Painçon.

Crédit photos : Philippe Berthon, Danièle Caillette Sylvie Chappot, Mme Sasso, M.Laderrière, Mme Cavana.

Impression LVRI – www.lvri.fr - Tirage : 900 exemplaires

© Reproduction interdite sauf autorisation

Le Verger des Challois



Jacqueline LEGRAND
Producteur

Chemin pavé de Milly-la-Forêt
BEAUVAIS - RD 948
91750 - CHAMPCUEIL

Tél. : 01 64 98 01 96
Fax : 01 64 98 50 82

*Le Verger à votre
service*

Sur le marché de
Corbell-Essonnes
le mardi, vendredi et
dimanche

Sur le marché de
Milly-la-Forêt
le jeudi après midi
Au verger

Tous les jours sauf
mardi

L'hiver
de 10 h à 12h
et de 15h
à 18h30
l'été de 10h
à 12h00
et de 16h à 19h



Cueillette en libre-service

**de pommes
de fin août
à fin octobre**

Renseignez-vous
au magasin

*Nous produisons
au Verger des Fruits
et Légumes issus de
la culture raisonnée.*

Pour faire paraître
votre publicité
dans ce bulletin
prendre contact avec
la Mairie
de Soisy-sur-Ecole
01 64 98 00 01

33



TAXI de Soisy-sur-École

Bruno RAVAUD

06 81 26 60 26

**Pour une meilleur
service
pensez à réserver**

Tous transports - Toutes destinations - Transports de malades assis

482 611 183 RM 910 / Agrt SS : 91 2 55525 7

RAVAUDBRN@wanadoo.fr

**ENTREPRISE
TOUS
CORPS
D' ETAT**

MM. COLAVOLPE

18 bis, rue des Fourneaux 91840 SOISY-SUR-ECOLE
SARL AU CAPITAL DE 50 000 F - SIRET 380 679 999 00015 - RM 91 - APE 4544M

ALPHABAE
MIROITERIE

- VERANDA MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC
- MIROITERIE VITRERIE REMPLACEMENT DE CASSE
- AGENCEMENT DE MAGASINS VOLETS ROULANTS
- RESEAUX METALLIQUES STORES DECORATIF

JEAN-PIERRE CHEVIN

ALPHABAE chemin de la Grèbe 91840 Soisy s/ Ecole. Tél. : 01 64 98 41 51 Fax. : 01 64 98 09 61 alphabae@wanadoo.fr
SARL au capital de 7025 € APE 4544 Siret 442 999 660 00016

Netto
Hard Discount Alimentaire

**UN BESOIN = UN PRODUIT
DONC MOINS DE TENTATIONS**

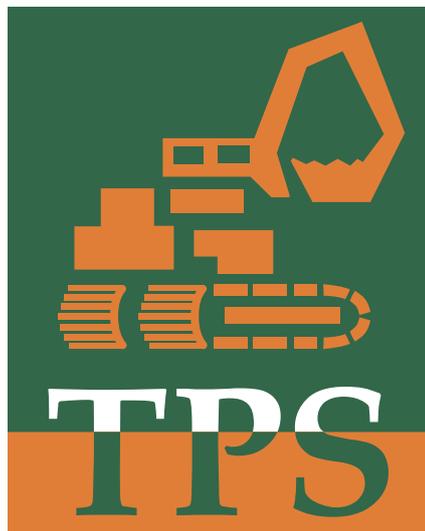
OUVERTURE
Lundi à samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
Fermé le dimanche

Z.A. du Chenêt (entre Milly et Maise))
91490 MILLY-LA-FORÊT) 01 64 98 48 48

BARTHEL
ETUDE - CONSEIL
RÉALISATION - ENTRETIEN

Entreprise **TOUT VOTRE JARDIN**

37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole
Tél. 01 64 98 40 82
Portable : 06 60 27 84 54



Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

36, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 03 83

e-mail : tpsoisy@wanadoo.fr

Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole



Boules
d'escalier
Mangeoires
pour les
oiseaux
Bijoux irisés
chaînes argent
Et nombreuses
créations dans
nos collections

Visite libre

Le Moulin des Noues - BP2
91840 Soisy-sur-Ecole
Tél. 01 64 98 00 03

Nouveau site
internet :

www.verrerie-soisy.fr



Les Mousquetaires

Lundi

14 h 30 - 19 h 30

**OUVERTURE
SANS INTERRUPTION**

Mardi au samedi
8 h 30 - 19 h 30

Dimanche

9 h - 12 h 30

**ONCY-SUR-ÉCOLE
MILLY-LA-FORÊT**

**TOUS UNIS CONTRE
LA VIE CHÈRE**

NOUVEAUX SERVICES

VIDÉO
CLUB



DISTRI-
BUTEUR
DE
BILLETS

LIVRAISONS*
LOCATIONS*



Grande Rue - Direction Malesherbes

Tél. 01 64 98 73 32
ouvert le dimanche matin

